

## Le journaliste et sociologue, Serge Aimé Bikoi fait le point de audience du 20 octobre cour d'appel du Centre.

Selon l'ordonnance de rejet signée et rendue le 19 octobre 2022, mais remise en matinée au conseil du Mrc, ce sont les mêmes magistrats de la première audience qui sont en train de juger la trentaine de prisonniers politiques du parti de Maurice Kamto.

Le collectif des avocats Sylvain Souop composé, aujourd'hui, d'une trentaine d'hommes en robe noire a formulé, en septembre 2022, la demande de renforcement de la publicité des débats judiciaires. Mais cette sollicitation n'a pas rencontré l'assentiment de la présidente de la cour d'appel du Centre. En effet, cette demande connaît plutôt un silence des barrières édifiées pour empêcher l'accès à la salle d'audience. Pourtant, aucun huis clos n'a été, formellement ou officiellement, décidé. Au moins trois barrières de police sont érigées tout au long de l'itinéraire conduisant au palais de justice. La première en face de Sonel centrale, la deuxième au niveau du musée national et la troisième à l'entrée du palais de justice. Des éléments de la police, sous la houlette des commissaires centraux, contrôlent, de manière systématique, toutes personnes se rendant à n'importe quelle audience. Tous les alentours du palais de justice sont militarisés, tout autant que la salle d'audience, où se trouvent, en ce moment, une trentaine de prisonniers du Mouvement pour la renaissance du Cameroun(Mrc) et une trentaine d'avocats du collectif Sylvain Souop, au rang desquels figurent Me Maurice Kamto, président national du Mrc, Me

Hypolite Meli, chef de pool dudit collectif, Me Christopher Ndong, secrétaire général du Mrc, etc.

Le palais de justice est bouclé. Tout individu voulant accéder à la salle d'audience est fouillé. Même les magistrats. Toute personne n'ayant pas de carte professionnelle est interdite d'accès. Des Camerounais venus massivement assister à cette audience publique sont refoulés par des forces de maintien de l'ordre. Des agents commerciaux disposant des échoppes aux alentours du palais de justice et aux abords de la poste centrale sont contraints de libérer les lieux. Un citoyen vêtu d'un boubou marron cassé, qui a tenté d'accéder, par force, au palais de justice, est interpellé par quatre agents de la police. Ces derniers l'ont fait asseoir à même le sol. Des éléments de la gendarmerie nationale sont, eux aussi, présents et postés à plusieurs coins du palais de justice. Les tourne-dos situés en contrebas du bâtiment de l'école du Centre sont jonchés de policiers et de gendarmes, qui s'alimentent et dévisent avec d'autres clients.

En ce moment, la deuxième audience des détenus du Mrc est en cours. Avant l'entame dudit procès en appel, des avocats, cadres et militants du parti ont échangé avec Alain Fogue, Olivier Bibou Nissack, Pascal Zamboue et trente-six autres prisonniers présents. Arrivés, ce matin à 9h, escortés par une escouade de gardiens de prison, le trésorier national du Mrc et ses camarades détenus ont scandé des chansons à la gloire de Maurice Kamto, tout autant qu'ils ont exigé la libération du public bloqué à l'entrée du palais de justice et à plusieurs endroits environnant ce lieu. Bien de cadres et des militants du parti n'ont pu avoir accès au palais de justice et attendent, impatiemment, leurs camarades de parti massés en salle d'audience. En revanche, quelques acteurs politiques de l'opposition camerounaise sont présents, à l'instar de l'honorable Jean Michel Nintcheu, Emmanuel Ntonga, respectivement président régional du Sdf pour le Littoral et président régional du Sdf pour le Centre.

En rappel, l'enjeu principal de cette audience consistait à savoir quel est le sort des cas de militants récemment libérés après avoir purgé leur peine, mais qui avait, pourtant, fait appel de leur condamnation.

La prochaine audience a lieu le 17 novembre prochain pour prononcer le délibéré sur la recevabilité des appels interjetés par les avocats du MRC.